



OBJET : balade Touristique et exposition véhicules de collections

Samedi 19 et/ou Dimanche 20 septembre 2026-

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre 1ère Balade Touristique autour de Voivres lès le mans.

En voici les caractéristiques :

Le parcours sera limité à une cinquantaine de kilomètres.

Le rendez-vous aura lieu à partir de 8h30 à la plate-forme sportive de Voivres-lès -le-mans à côté de la salle des fêtes pour un accueil café.

Au retour de la balade, un apéritif sera offert à tous les participants.

Pour l'exposition de l'après-midi, nous souhaitons accueillir tous types de véhicules anciens : voitures, caravanes, utilitaires, 2 roues et véhicules agricoles.

Les véhicules devront avoir 30 ans révolus (sortis avant 1996) ou présenter un caractère exceptionnel.

Vers 15h30, nous ferons une parade dans les rues de Voivres lès le mans.

À 17h30, remise des trophées aux véhicules & équipages les plus représentatifs de leur époque.

La participation à la balade et à l'exposition de l'après-midi sont **gratuites**.

Différentes activités sont prévues pendant le week-end avec les 23h gaming racing (10 équipes de 4 personnes participeront sur simulateur à la course sur le circuit du mans sur jeux vidéo)

Un concert est prévu samedi soir avec la présence du groupe Elektrik karma

La restauration et la buvette seront gérés par Voivres Animations Loisirs

Nous vous remercions de communiquer notre manifestation à tous les membres de votre club et à vos amis collectionneurs afin qu'ils retiennent cette date.

Dans l'attente de vous accueillir, nous vous adressons Madame Monsieur , nos sincères salutations.



Règlement de la balade et exposition Du 19 et 20 septembre 2026

Mail : franck.barrier72@orange.fr
Téléphone : 06 07 68 13 54

En vous inscrivant à notre balade, vous prenez les engagements suivants :

1. Votre présence est obligatoire toute la journée, jusqu'à 17h00
2. Tout changement de véhicule après inscription doit être signalé avant le 31 juillet et doit être validé par l'organisateur.
3. Votre véhicule est en règle : carte grise, contrôle technique
4. Votre permis de conduire est en cours de validité
5. Vous êtes assuré pour votre Responsabilité Civile
6. Le parcours s'effectue sur des voies ouvertes à la circulation : vous devez donc respecter scrupuleusement le code de la route
7. Vous participez à une **Balade Touristique** : aucune compétition, aucun classement n'est organisé : respect du Code de la Route, prudence et courtoisie sont les seules règles
8. Le parcours n'est pas balisé : seul le roadbook vous indique le chemin à emprunter, nous vous demandons de le respecter
9. La balade fait environ 50 Km, vous disposez de tout votre temps pour effectuer le parcours en toute tranquillité

Le respect de ces règles vous garantit une bonne organisation, merci de votre coopération

A Le/...../2026.

Nom et prénom et signature